



Retrait de point pour excès de vitesse

Par Visiteur

Bonjour, je me suis fait contrôler le 21/10/09 pour un excès de vitesse de 51 km/h sur autoroute, j'ai reçu une suspension de deux mois de la préfecture. vu que je suis en permis probatoire (-de 1 ans) ma question serait de savoir le nombre de point qui va mettre retiré. le Gendarme qui ma interpellé ma parlé de 4 points. je doit comparaitre devant le délégué du procureur le 09/12/09 et doit me presenter a la visite medicale le 19/12/09. merci.

Par Visiteur

Cher monsieur,

bonjour, je me suis fait contrôler le 21/10/09 pour un excès de vitesse de 51 km/h sur autoroute, j'ai reçu une suspension de deux mois de la préfecture. vu que je suis en permis probatoire (-de 1 ans) ma question serait de savoir le nombre de point qui va mettre retiré. le Gendarme qui ma interpellé ma parlé de 4 points. je doit comparaitre devant le délégué du procureur le 09/12/09 et doit me presenter a la visite medicale le 19/12/09.

Tout dépend selon que vous faites référence à la vitesse constatée par le radar et la vitesse retenue compte tenu de la distinction et la différence est de taille!

Si c'est la vitesse constatée, alors compte tenu de la réduction compte tenu du manque de fiabilité du radar, alors vous perdez 4 points.

Si c'est la vitesse retenue, alors pour un excès de vitesse supérieur à 50kmh, alors vous perdez 6 points et donc votre permis...

Très cordialement.